

qui permettent de répondre à ces demandes. Toutefois, l'intérêt manifesté à l'égard du gaz naturel canadien, tout spécialement pour fins d'exportation vers les États-Unis, a contribué à stimuler les travaux d'exploration.

#### Sous-section 4.—Houille\*

En dépit de la tendance stabilisatrice dans l'industrie de la houille en 1955 et en 1956, l'adoption de plus en plus généralisée du pétrole et du gaz par les sociétés ferroviaires, par diverses industries et par des consommateurs tant commerciaux que domestiques, ainsi que l'hiver généralement plus doux et le recul économique de 1957 se sont traduits par de nouvelles pertes pour l'industrie.

En 1957, l'industrie a reçu son plus dur coup en sept ans alors que la production annuelle a baissé à 13,189,155 tonnes, soit 11.6 p. 100 de moins que l'année précédente et 31.1 p. 100 de moins que les 19,139,112 tonnes de l'année record de 1950. Si l'on excepte les années de la crise économique entre 1931 et 1933, la production a atteint cette année son plus bas niveau depuis 1912. La production de 1957 se composait de 68.6 p. 100 de houille grasse, de 14.3 p. 100 de sous-bitumineux et de 17.1 p. 100 de lignite. La Nouvelle-Écosse a fourni 43 p. 100 du total, l'Alberta 24 p. 100, la Saskatchewan 17 p. 100, la Colombie-Britannique et le Yukon plus de 8 p. 100, et le Nouveau-Brunswick, un peu plus de 7 p. 100. Toutes les provinces ont réduit leur production. Tandis que le rendement de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique et du Yukon pris ensemble baissait de près de 6 p. 100 au regard de 1956, celui de l'Alberta baissait de 27 p. 100. Dans le cas de la dernière province, la houille grasse, qu'utilisent principalement les sociétés ferroviaires, est responsable de 68 p. 100 de la diminution.

La consommation apparente totale de houille au Canada a baissé de 36,313,144 tonnes en 1956 à 31,516,119 tonnes en 1957, soit une diminution de 13.2 p. 100. La houille importée, qui représentait plus de 61 p. 100 de la houille consommée en 1956 et un peu moins de 60 p. 100 en 1957, comprenait cette année environ 81 p. 100 de houille grasse utilisée dans le centre du Canada. Comparativement à 1956, les importations de houille ont baissé de près de 14.2 p. 100 alors que la production canadienne ne baissait que de 11.6 p. 100. Les ventes de charbon par les détaillants ont diminué de 14 p. 100 au regard de 1956. Les sociétés ferroviaires ont réduit leurs achats de houille de plus de 40 p. 100, tandis que les consommateurs industriels augmentaient les leurs d'environ 1.0 p. 100. Ainsi, en dépit du fait que les ventes de houille destinée au chauffage domestique, aux applications commerciales et aux sociétés ferroviaires continuent de céder le pas aux combustibles liquides et gazeux, la consommation industrielle de houille augmente lentement.

La consommation de briquettes, fabriquées à partir de houille grasse dans une proportion d'environ 77 p. 100, a accusé une baisse marquée, passant de 879,208 tonnes en 1956 à 467,825 tonnes en 1957. Environ 61 p. 100 des briquettes écoulées (73 p. 100 de la production canadienne) ont été utilisées par les chemins de fer dans l'ouest du pays, surtout comme combustible de locomotive. Toutefois, le marché des chemins de fer pour ce genre de combustible a baissé de 620,000 tonnes en 1956 à 287,000 tonnes en 1957. Par contre, la consommation domestique et commerciale totale est passée de 159,208 tonnes à 180,768 tonnes en dépit d'une concurrence plus intense de la part du pétrole et du gaz.

Même si sa situation économique est compromise, l'industrie houillère s'efforce de plus en plus non seulement de maintenir mais encore d'améliorer ses positions sur le marché en réduisant les frais de production, en relevant la qualité de la houille et en livrant à ses divers clients les types et classes de charbon qui leur conviennent. La mécanisation des chantiers souterrains continue de progresser, particulièrement dans les houillères de l'Est où le gros de la houille s'extrait à l'aide de haveuses mécaniques de types divers. La

\* Rédigé par E. Swartzman, de la Division des combustibles de la Direction des mines, sous la direction de Marc Boyer, sous-ministre des Mines et des Relevés techniques.